





Pour aider les petites et moyennes entreprises à rebondir, la Mutualité de Cautionnement lance la nouvelle garantie **BOUNCE**, offrant une couverture de garantie plus importante pour faciliter l'accès au financement et minimiser le risque.

Accès facilité au financement grâce à la garantie BOUNCE, car elle permet à l'entreprise de :



- ✓ couvrir son financement avec une garantie substantielle et inédite sur le marché
- pallier le manque de sûretés ou disposer d'une alternative aux garanties personnelles à fournir
- mitiger les risques pour l'entreprise en faisant appel à un organisme tiers

Intervention à divers stades de la vie de l'entreprise : démarrage d'activité / expansion / reprise

PRODUIT

- Cautionnement à hauteur maximale de 80% du montant du financement jusqu'à 150.000€
- Pour un financement supérieur à 150.000€, la différence est couverte avec un cautionnement à hauteur maximale de 50% du montant de financement
- Durée du cautionnement identique à la durée du financement limitée à 10 ans
- Cautionnement plafonné à 500.000€ pour cautionnement > 125.000€ : garantie réelle souhaitée
- Demande évaluée par le comité décisionnel de la MC sur base de l'accord de principe transmis par la banque partenaire (liste disponible sur notre site internet)
- Appel à garantie : payable à 1ère demande en cas de dénonciation du financement par la banque

7 F **COMPOSANTES DU** CONTRAT DE **CAUTIONNEMENT**

- ✓ Contrat tripartite (banque, entreprise, MC) reprenant les éléments-clé du financement (objet, montant, durée, sûretés) & le montant, la durée et les conditions du cautionnement tel qu'accordés par la MC
- ✓ Commission à payer par l'entreprise sous forme de prime unique tarif varie selon le type de financement (détails ci-dessous)



MODALITÉS PRATIQUES

Types de financement & tarif* Secteurs d'activité éligibles

Crédit d'investissement – 0,75% Commerce Leasing financier – 0,75% Horeca

Garantie bancaire – 1% Prestation de services

Ligne de crédit – 1% Artisanat

Indépendant / Prof. libérale

Type d'investissement

Mobiliers (machines, équipements, ...)

Besoin en fonds de roulement, stock & frais de démarrage Véhicules utilitaires

Immobiliers à des fins professionnelles

Documents à fournir (en principe par la banque)

- ☑ Accord de principe de la banque
- ☑ Description du projet
- ☑ Données financières (bilan & comptes PP/business plan)
- ☑ Montant du financement, durée, sûretés, fonds propres
- ☑ Statut, n° RCS et autorisation d'établissement
- ☑ Informations sur structure & associés

*(réduction de 0.25% pour les entreprises ressortissantes de la Chambre de Commerce)

Pour toute question, contactez-nous:

Mutualité de Cautionnement - société coopérative 14, rue Erasme L-1468 Luxembourg-Kirchberg



Entreprise ABC souhaite acquérir une machine industrielle pour l'expansion de son activité

Montant & durée du crédit d'invest.: 270.000€ sur 5 ans Couverture de la garantie Bounce :

- 150.000€ couverts à hauteur max. de 120.000€ (80%)
- 120.000€ couverts à hauteur max. de 60.000€ (50%)

Durée du cautionnement : 5 ans

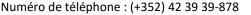


COMMISSION (sous forme de prime unique)

A la signature du contrat de cautionnement, l'entreprise s'acquitte de la commission, qui est calculée comme suit :

Prime = (Montant caution. MC x Durée caution. x Tarif) + Part(s) sociale(s) de 25€ par tranche de 25.000€ de caution.

Calcul de la commission selon l'exemple ci-dessus: $(180.000 \in x \ 5 \ x \ 0.75\% = 6.750 \in) + (8 \ x \ 25 \in) = 6.950 \in$ (Réduction accordée pour tout cautionnement > 6 ans)



E-mail: cautionnement@houseofentrepreneurship.lu

Web: www.cautionnement.lu

